

**COMMUNE de LARAJASSE**

L'an deux mille neuf, le 12 février à 20h30, le conseil municipal, dûment convoqué par Janine VIRICEL, Maire, en date du 05 février 2009, s'est réuni en Mairie de Larajasse.

**Étaient présents :** Janine VIRICEL, Guy RAGEY, Claude GOY, Patrick CHILLET, Jean Pierre AVENIER, Fabrice BOUCHUT, Anne Marie POIROT, Christiane FONT, Régis GUINAND, Josette FAYOLLE, Karine BARRON, Jérôme GUBIEN, Jeannine PHILIS, Pascal CHILLET.

**Absents :** Jean Marc BRUYAS

**Excusés :** Jean Marc BRUYAS

**Pouvoirs :**

**Secrétaire de séance :** Karine BARRON

**SEANCE DU 12 FEVRIER 2009**

\*\*\*

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance débute à 21 heures, après une présentation de l'Office de Tourisme de St Martin en Haut.

**Approbation du compte rendu de la séance précédente**

Madame Anne-Marie Poirot souligne une erreur en page 4, paragraphe de la commission tourisme. Le panneau concernant la gare du Nézel sera financé non pas par l'Office du Tourisme mais par la Communauté de Commune.

En page 3, il faut supprimer « pour l'épandage du produit ».

En page 4, écrire le mot « remplacée » au lieu de « replacée ».

Madame Jeannine Philis s'étonne que sa remarque du dernier conseil n'ait pas été mentionnée. En effet, lors du recrutement d'un nouvel agent communal, Madame Philis s'étonnait qu'aucun candidat de la commune n'ait été reçu.

Enfin, Monsieur Fabrice Bouchut tient à s'expliquer sur ses propos relatifs aux tâches des agents techniques communaux, qui avaient été mal interprétés par ces derniers.

Le compte rendu de la séance précédente du conseil municipal en date du 15 janvier dernier est donc approuvé à l'unanimité.

**N° 2009-004 : Demande d'attribution réserve parlementaire**

Madame le Maire explique qu'il s'agit d'une demande de subvention exceptionnelle et rappelle au conseil municipal les travaux à effectuer sur les 3 cimetières communaux : réfection du mur d'enceinte et portail du cimetière de Lamure, réfection du mur d'enceinte du cimetière de L'Aubépin, prévoir l'emplacement pour un colombarium, refaire les allées et éventuellement la croix à Larajasse ainsi que la reprise de concessions et un ossuaire. Madame le Maire rappelle également les travaux sur le monument aux morts de l'Aubépin, à savoir le marquage des noms.

Le montant total des travaux s'élève à 21101,40 € HT selon les devis obtenus.

Le financement de ces travaux serait le suivant :

- |   |            |
|---|------------|
| - Subvention exceptionnelle chapitre 67-51 article 10 : | 10550 €    |
| - Autofinancement                                       | 10551,40 € |

Total 21101,40 €

Madame le Maire demande donc l'autorisation au conseil municipal de solliciter une subvention exceptionnelle chapitre 67-51 du Ministère de l'Intérieur pour les travaux à effectuer sur les 3 cimetières communaux, pour un montant de 10550 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve cette demande de subvention exceptionnelle.

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 2009-005 : Modification des tarifs pôle d'animation**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal la modification des tarifs de location du Pôle d'animation pour l'année 2009. Madame le Maire explique que le cas où le pôle d'animation est entièrement loué n'a pas été prévu, mais qu'une demande a été faite dernièrement.

Il s'agit donc pour le conseil municipal de décider du tarif de location du pôle d'animation dans son ensemble. Madame le Maire propose un tarif de 1750 €, et demande au conseil municipal de bien vouloir approuver ce montant.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'instituer le tarif de 1 750 €, pour la location du pôle d'animation dans son ensemble.

Adopté à l'unanimité.

#### **N° 2009-006 : Subvention fournitures scolaires**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un budget fournitures scolaires est alloué chaque année à l'école publique de Lamure et à l'école privée St François. Ce budget se présente sous la forme de subvention, dont le montant est déterminé par l'application d'un forfait à chaque élève scolarisé au 1<sup>er</sup> janvier de l'année.

Madame le Maire rappelle qu'en 2008, le forfait était de 41 € par élève. Elle propose de reconduire ce montant pour l'année 2009 et explique donc que la subvention fournitures scolaires s'élèvera à :

- Ecole publique de Lamure : 41 € x 48 élèves = 1968€
- Ecole privée St François : 41 € x 89 élèves = 3649€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la reconduction de la subvention fournitures scolaires pour un montant de 41 € par élève.

Adopté à l'unanimité.

#### **Questions diverses**

#### **Compte rendu des commissions**

##### **1/ Commission voirie**

- ⇒ Monsieur Guy Ragey a rencontré le Cabinet Bord, dans le cadre du SYDER, à propos des nouvelles ampoules de lampadaires, au sodium haute pression, en vue d'une économie d'énergie. Actuellement un certain nombre d'ampoules utilisées sont à vapeur de mercure.

Madame le Maire précise qu'il faudrait prévoir ce genre d'ampoule pour l'éclairage des prochains lotissements, et insiste sur le fait de bien faire attention sur l'acquisition des nouveaux matériels. A ce sujet, Madame le Maire rappelle qu'il faudra faire un courrier à l'entreprise Font, concernant le lotissement du Fressin.

- ⇒ Monsieur Guy Ragey rappelle également que le SYDER suggère de remplacer les cellules de déclenchement de 4200 à 4500 h par an, par des horloges astronomiques ; ce qui permettrait un gain de 400 heures par lampadaire. Le SYDER n'a pas mentionné les coûts de ce remplacement.
- ⇒ Le SYDER demande aussi à la commune la programmation des travaux pour 2009. Notamment le lotissement à Lamure de 5 ou 6 maisons avec un besoin de renforcement électrique sur ces parcelles.

Concernant les chutes de tension à Lamure, EDF devrait faire le nécessaire.

- ⇒ Concernant la voirie, Monsieur Ragey rappelle que la commission s'est réunie le 30 janvier dernier pour faire un état des lieux des emplacements poubelles à réaménager. *Au Pinay* : goudron avec une haie de charmilles sur 3 côtés. *A Chazette* : un parterre en béton avec une haie sur 5 mètres. Déplacement des poubelles de *Laudrière* avec béton et une haie de 10 mètres en rondins. *Au Grand Chemin* : goudron. *Le chemin du Gros Four* : béton et haie. *Vers l'étang* : bardage sur 3 côtés avec possibilité de fleurissement. *Les Plaines* : barrière en rondin et goudron.
- ⇒ Madame Anne-Poirot propose de déplacer les poubelles se trouvant contre la chapelle St Appollinaire et de les mettre sur le chemin en face. La proposition sera étudiée.
- ⇒ Messieurs Guy Ragey et Fabrice Bouchut se sont rendus à La Rivoire où de l'eau s'infiltrait dans le bâtiment de Monsieur Mérolle. Cependant, il n'y a pas de réelle solution.
- ⇒ Au Moulin Bénière, il y a également un problème d'eau sur une parcelle, dû aux intempéries de ces derniers mois. Pas de solution. Vers la maison de Monsieur et Madame Cabrero-Latour (locataires de Monsieur Grataloup), la commune a mis du tout venant sur le chemin pour le goudronner par la suite.
- ⇒ Monsieur Guy Ragey a rencontré Monsieur Goutagnieux de la DDE : si un trottoir devant le bâtiment de Monsieur Jean-Louis Plévy, de l'Aubépin, est réalisé jusqu'au parc, il devra avoir une largeur de 1,50 mètres.
- ⇒ Madame Anne-Marie Poirot soulève à nouveau la demande d'un marquage au sol (passage pour piétons et bande blanche) pour sécuriser le passage des enfants lors du trajet scolaire. Madame le Maire propose d'attendre la fin de futurs travaux dans cette zone pour envisager ces mesures.
- ⇒ Au Machizaud, Monsieur Guy Ragey informe le conseil municipal qu'un échange de terrain entre 2 agriculteurs s'est fait le long de la voie communale 27. Par ailleurs le tracé papier ne correspond pas au tracé réel, mais il est décidé de le maintenir comme sur le papier. Monsieur Guy Ragey rappelle qu'il est prévu depuis 2006 l'installation d'un filtre semi-collectif dans ce hameau du Machizaud. Une entente s'est faite entre agriculteurs pour laisser un bout de terrain à cet effet. Ce filtre semi-collectif sera de fait communal et le SIAHL sera le maître d'œuvre pour sa réalisation.

- ⇒ Monsieur Fabrice Bouchut rappelle également que la commission voirie s'est réunie le 9 février dernier pour parler du déneigement de l'ensemble de la commune. Il a été établi un listing des agriculteurs qui pourraient, sur la base du volontariat, déneiger leur quartier, moyennant un dédommagement plus transparent et équitable (une proposition de 15 €/heure). Ce projet sera soumis aux agriculteurs lors d'une prochaine réunion animation communale.
- ⇒ Dans le cadre du PLU, Monsieur Fabrice Bouchut informe le conseil municipal qu'un listing des bâtiments à changement de destination (lorsqu'il n'y a plus d'exploitation) est établi à titre provisoire.

## **2/ Commission urbanisme**

- ⇒ Monsieur Patrick Chillet annonce que le diagnostic de la commune est terminé. L'étude du PADD (projet d'aménagement de développement durable) est lancée avec 3 thèmes : maîtrise de l'urbanisation, développement de l'activité économique et préservation des patrimoines. Il faudra veiller au taux de croissance de la population, sans dépasser les 2 %.
- Avec un taux de 1,8 %/an, la population serait de 2140 habitants en 2020 avec un besoin de 260 logements.
- Avec un taux de 1,4 %/an, la population serait de 2050 habitants en 2020 avec un besoin de 220 logements.
- Avec un taux de 1 %/an, la population serait de 1960 habitants en 2020.

Du taux de croissance de la population découleront les réserves foncières essentiellement, et bâtiments à garder.

A la suite du PADD se déroulera une réunion publique.

## **3/ Commission Bâtiments**

- ⇒ Monsieur Patrick Chillet rappelle que l'entreprise Villars a été choisie pour le remplacement des menuiseries de l'épicerie de Larajasse. Le montant des travaux ne pourra pas être répercuté sur le loyer car il s'agit de l'entretien d'un bâtiment. En contrepartie, les locataires s'engagent à faire la peinture des menuiseries et barrière du balcon.
- ⇒ Monsieur Patrick Chillet a rencontré le 31 janvier dernier des membres de l'association du Basket de Larajasse qui souhaiteraient avoir une salle de rencontres, réception et coin bar et aménagement de toilettes supplémentaires. Il est proposé de faire une étude devisée à ce sujet, en insistant sur le fait que cette salle ne sera pas exclusive au basket.
- ⇒ Monsieur Guy Ragey rappelle l'importance d'installer des panneaux de signalétique au pôle d'animation pour l'accès des piétons lors de manifestations sportives.

## **3/ Commission Ecoles :**

- ⇒ La commission écoles s'est réunie le 10 février dernier pour parler de l'avenir de la cantine de l'école de Lamure ; l'association qui gère actuellement la cantine ne souhaitant plus s'en occuper, la commune s'est engagée à prendre le relais.

Le coût actuel d'un repas est de 4,25 € avec une participation des familles de 3,50 € par repas, avec donc un déficit annuel de 2270 €. La commune propose plusieurs solutions : garder la solution actuelle, à savoir une personne qui cuisine sur place mais qui reste une solution très coûteuse à la commune. Ou la solution d'une liaison chaude par un traiteur avec une personne qui s'occupera du service, aide aux enfants et nettoyage et vaisselle, pendant 2 h ou 2h30, à voir.

Le dégrèvement de 26 % des charges dont bénéficiait l'association pour le salaire de la personne en charge de la cantine, n'est possible que dans le cadre d'une association et ne l'est plus s'il est de fait communal.

1 h pour l'emploi d'une personne est de 15,50 € brut chargé. Avec un plat chaud livré à 3,50 €, le coût du repas serait de 4,90 € maxi, ramené à 4,20 ou 4,25 €. Le coût du repas payé par les familles serait ramené à celui de la cantine de l'école St François, soit 4,15 €. La commission doit établir des règlements intérieurs identiques aux deux cantines.

Concernant la gestion de la cantine, le personnel administratif communal (les secrétaires de mairie) devra tenir une régie (formulaire au mois, montant à régler à la mairie par les familles).

Madame Jeannine Philis propose les services de Madame Christine Bouteille de St Martin pour le portage des repas à la cantine. La commission va se renseigner sur les coûts.

Madame Leperlier va transmettre ces informations aux parents concernés de l'école de Lamure en leur proposant le prix de 4,15 € par repas.

La commission a débattu également des deux garderies périscolaires. Il en découle qu'il y a eu 159 h de garderie à Lamure en septembre 2008, 164 h en octobre, 106 h en novembre et 106 h en décembre. Le pourcentage d'occupation est de 35 % le matin et le reste l'après-midi. 2 enfants sont présents tous les matins et 4 viennent assez régulièrement les après-midis.

Il est constaté que les effectifs de la garderie de l'école St François sont en baisse : septembre 2007 : 346 heures et septembre 2008 : 180 heures. Les deux garderies rassemblées n'ont pas plus d'enfants cette année que la garderie de Larajasse l'année dernière.

Le déficit est de 2300 € pour la garderie de Lamure et de 4000 € environ pour la garderie de Larajasse.

Une seule garderie devrait être conservée, pour des raisons de coûts. Il semblerait que celle de Larajasse soit la plus adaptée : place suffisante, transport scolaire présent. Pour les enfants de Lamure, les parents les déposeront à la garderie à Larajasse, le car les mènerait à l'école le matin, et l'après-midi le car les déposerait à la garderie à Larajasse puis les parents les récupéreront en ce même lieu. Le paiement du transport ne serait pas à la charge des familles.

#### 4/ Compte rendu des réunions d'adjoints

- ⇒ Les travaux sur le mur d'enceinte de l'école de Lamure, dégradé à cause d'une chute d'arbre, devraient s'effectuer assez rapidement. Le devis pour ces travaux est de 299 €.
- ⇒ Un parking est à l'étude à l'entrée de Lamure.
- ⇒ 2 permis d'agrandissement ont été acceptés : Mr Yannick Philis et Mr Carrion, ainsi qu'un permis de lotir délivré à Monsieur André Font.
- ⇒ Pour la commémoration des Anciens d'Algérie qui aura lieu le dimanche 22 mars à l'Aubépin, les villages de St Symphorien sur Coise, La Chapelle sur Coise, Pomeys et Larajasse s'unissent et proposent aux enfants de CM de participer à cette manifestation avec éventuellement la lecture d'un texte ou poème. A approfondir avec les institutrices au retour des vacances de février.

#### 5/ Commission Tourisme

- ⇒ Madame Anne-Marie Poirot informe que la commission tourisme s'est réunie le 26 janvier dernier et fait un bilan des tracés des 3 nouveaux circuits pédestres.
  - Le mini tour des Monts du Lyonnais de **11 kms** avec les panneaux de paysages, agriculture et eau, avec un départ à Lamure.
  - Le circuit des châteaux de **16 kms** avec un départ à Larajasse ou l'Aubépin.
  - Le circuit Patrimoine Religieux de **20 kms** avec un départ dans les 3 villages.
- ⇒ Madame Anne-Marie Poirot rappelle l'idée de circuits sans carte en mettant à chaque carrefour la signalétique nécessaire pour les randonneurs.
- ⇒ Prévoir l'installation de bancs et tables, notamment à St Pierre, et à d'autres endroits.

- ⇒ Madame Anne-Marie Poirot annonce que l'objet de la prochaine réunion sera de travailler sur le contenu des 3 grands panneaux qui seront installés au départ des 3 villages, financés par la Communauté de Communes. Penser également à contacter les propriétaires des sites pour valider le contenu des textes.

### Questions diverses

- ⇒ Monsieur Jean-Pierre Avenier et Madame Christiane Font se sont rendus à la réunion des 4 cantons. Cette année le Comice fête ses 50 ans. Il se déroulera à St Laurent de Chamousset les 3, 4 et 5 juillet prochains. La fête sera sur le thème des années 60. Chaque canton doit préparer un char, pour le canton de St Symphorien sur Coise, il s'agit d'un char sur la transformation du saucisson.
- ⇒ Madame le Maire et ses conseillers évoquent la possibilité de rencontrer, avant un conseil municipal, Monsieur François Chambe pour qu'il explique les effets des antennes relais, des éoliennes et transformateurs électriques, sur les humains et animaux.
- ⇒ Concernant le recensement du patrimoine, Monsieur Norbert Thomas parle d'un patrimoine sur notre commune en péril. Il fait une liste de tous les sites en péril selon lui : *Fresque du Bienheureux Néel, statue de Jeanne d'Arc, ancien presbytère de l'Aubépin, croix de Bois, Chapelle de la Salette, Pierre de Cloutiers de l'Aubépin, croix Chillet, croix des Rampaux, croix de la Rivoire, croix Chazette, croix du Bonnard, croix de Choules, croix du Montparet, ruines du château de Vaudragon, croix du Moissonnier, croix des Séchères, site naturel de St Pierre, site naturel de St Appollinaire, site naturel du bois de Vaudragon avec la Pierre Mougy, site naturel du Bois de Fontillon, ferme fortifiée de la Faverges et ferme fortifiée de Grange Rambert*. La commission environnement propose de le rencontrer lors d'une prochaine réunion de la commission.
- ⇒ Madame le Maire se pose la question de l'évolution de la demande de subvention pour le Lavoir à Lamure. Et rappelle que tout particulier peut faire des demandes d'aide pour leur patrimoine. Madame Anne-Marie Poirot ajoute que certains propriétaires ont déjà vendu leur croix pour 1 € symbolique à des communes qui se chargeront alors de les remettre en état.
- ⇒ Madame le Maire aborde le sujet de la part communale assainissement. La SDEI informe qu'elle n'a pas été augmentée depuis le 4 octobre 2007 et demande si le conseil souhaite l'augmenter. L'abonnement est de 40 € par an et 0,90 € par m<sup>3</sup>. A ce titre, le SIAHL a listé un état de cette part de toutes les communes du canton. Madame le Maire rappelle que la commune n'a pas le droit de mettre de l'argent du budget principal à celui de l'assainissement. C'est pourquoi le conseil municipal est d'accord pour passer la consommation du m<sup>3</sup> à 0,93 €.
- ⇒ INTERNET : Madame le Maire informe les conseillers que Monsieur Maurice Cellier a obtenu une subvention de 450 000 € pour les nouvelles technologies pour que tout le monde accède au minimum. Les communes de Larajasse et Coise seraient prioritaires.

En même temps, Madame le Maire recevait un responsable technique de Orange/France Télécom le 10 février dernier. France Télécom est un service universel : il doit obligatoirement assurer le téléphone à tout le monde.

Concernant l'accès Internet haut débit, France Télécom n'offre pas un service universel, sauf pour les entreprises qui souhaitent 2 mégabits moyennant 400 € par mois. Sur la commune de Larajasse, 153 foyers qui le souhaitent ne pourraient pas avoir Internet à haut débit. Madame le Maire, par l'intermédiaire de la presse, demande aux personnes intéressées et concernées de venir s'inscrire en mairie.

Deux solutions sont proposées par France Télécom :

- La mise en place de DSLAM : relais intermédiaires.
- La solution satellite avec 3 formules : 512 Kbits à 29,90 €/mois, 1 Mbits à 39,90 €/mois et 2 Mbits à 69,90 €/mois, avec un matériel en kit : parabole, router pour un prix de 400 €.

France Télécom fait une offre actuellement depuis le 12 janvier dernier de 34,90 €/mois avec location de matériel.

- ⇒ Madame le Maire évoque la 3<sup>ème</sup> vague de subvention pour la plantation de haies. La demande doit être faite avant le 1<sup>er</sup> mai prochain. Pourquoi ne pas demander cette subvention pour les haies vers les poubelles et restauration de berges ?
- ⇒ Madame le Maire distribue à ses conseillers le bulletin de l'ACMR (Association des conseillers municipaux du Rhône) qui propose entre autres un certain nombre de formations aux conseillers.
- ⇒ Le CCAS a rendu visite aux résidents de la Passerelle le 31 janvier dernier avec au programme bugnes et bonne humeur.
- ⇒ Monsieur Jean-Marc Bruyas arrive d'une réunion du SIMOLY et en profite pour parler de l'assainissement non collectif : modifications de statuts, usagers refusant le contrôle, coût d'une vidange, réunion publique pour informer les usagers intéressés par d'éventuels travaux.
- ⇒ Madame Karine Barron informe le conseil municipal que l'association Croq'livres organise un spectacle avec Raphaël Lacour, imitateur, le samedi 4 avril à 20h30 au pôle d'animation.

Fin de la séance à 23h45.